

**Bureau du 2 juin 2003**

**Décision n° B-2003-1389**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue Fulgencio Gimenez**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 mai 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'entreprise Gimenez Aimé a sollicité la Communauté urbaine pour demander le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Fulgencio Gimenez à Vaulx en Velin, en s'engageant à lui céder gratuitement son assiette foncière.

Cette voie, d'une longueur de 343 mètres pour une largeur de 15 mètres, a été créée dans le cadre du lotissement industriel Génération 3.

La rue Fulgencio Gimenez, dont les travaux d'aménagement sont aujourd'hui terminés, a été réalisée selon les normes communautaires.

Elle assure une liaison entre la rue André Chenier et la rue de la Poudrette, deux voies communautaires, et présente donc un intérêt manifeste pour la circulation générale du secteur.

L'ensemble des services urbains est favorable à son incorporation dans le patrimoine de voirie communautaire.

Par ailleurs, la ville de Vaulx en Velin a donné son accord pour intégrer dans le patrimoine communal le réseau d'éclairage public existant sur la voie et en assurer sa maintenance.

Monsieur le vice-président chargé de la voirie ayant émis un avis favorable le 27 janvier 2003, un arrêté de monsieur le président en date du 25 février 2003 a prescrit l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 17 au 31 mars 2003 inclus ;

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de monsieur le vice-président chargé de la voirie et de la signalisation en date du 27 janvier 2003 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 25 février 2003 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 17 au 31 mars 2003 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Prend acte** des résultats de l'enquête publique réglementaire.

**2° - Prononce** le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Fulgencio Gimenez à Vaulx en Velin.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété au profit de la Communauté urbaine de la rue Fulgencio Gimenez à Vaulx en Velin.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,